



DÉCISIONS MUNICIPALES

3^{ème} trimestre 2022



DECISION N° 2022.076

Objet :
CONVENTION PRÉFECTURE – COMMUNE
RELATIVE A LA MISE EN DEPOT D'UNE OU PLUSIEURS STATION(S)
FIXE(S) D'ENREGISTREMENT « TITRES ELECTRONIQUES SECURISES »
(TES)

Le Maire de VILLEMUSTAUSOU,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2121-30 et les articles L 2122-22 4° et L2122-23,

Vu la délibération n° 2020-027 du Conseil Municipal en date du 23 Mai 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire,

DECIDE

De signer une convention relative à la mise en dépôt d'une ou plusieurs station(s) fixe(s) d'enregistrement « titres électroniques sécurisés » (TES).

L'objet de cette convention est de définir les conditions dans lesquelles l'agence nationale des titres sécurisés, en accord avec le préfet du département, met en dépôt une ou plusieurs stations fixes d'enregistrement TES dans les locaux de la commune. Pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction à compter de la date de sa signature par les parties. Les demandes de titres seront reçues à compter de la date fixée en application de l'article 29 du décret n°2016-1460 du 28 octobre 2016.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

↳ M. le Préfet de l'Aude,

Fait à VILLEMUSTAUSOU, le 04 août 2022

Le Maire,

Bruno Giacomel
Bruno GIACOMEL



Signature électronique
20220804-2022-076-CC
Date de télétransmission : 09/08/2022
Date de réception préfecture : 09/08/2022

DECISION N° 2022.077

Objet : 1.1 Marchés Publics
Marché 2021.005
Réalisation de 3 Ombrières photovoltaïques

Le Maire de VILLEMUSTAUSOU,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2121-30 et les articles L 2122-22 4° et L2122-23,

Vu la délibération n° 2020-027 du Conseil Municipal en date du 23 Mai 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire,

DECIDE

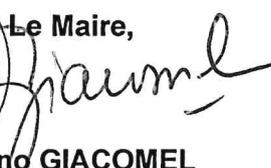
De signer une déclaration de sous traitance de l'entreprise SEE YOU SUN, titulaire du marché n° 2021.005 « Réalisation de 3 ombrières photovoltaïques » avec l'entreprise SOLARTIS d'un montant de 14 862.78 € HT.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- ↳ M. le Préfet de l'Aude,
- ↳ M. le Percepteur.

Fait à VILLEMUSTAUSOU, le 08 août 2022

 Le Maire,

Bruno GIACOMEL

Accusé de réception en préfecture
011-211104294-20220808-2022-077-AI
Date de télétransmission : 09/08/2022
Date de réception préfecture : 09/08/2022

DECISION N° 2022.078

Objet : 1.1 Marchés Publics
Marché 2021.005
Réalisation de 3 Ombrières photovoltaïques

Le Maire de VILLEMUSTAUSOU,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2121-30 et les articles L 2122-22 4° et L2122-23,

Vu la délibération n° 2020-027 du Conseil Municipal en date du 23 Mai 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire,

DECIDE

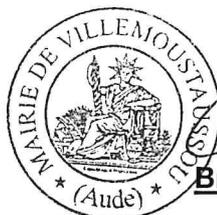
De signer une déclaration de sous traitance de l'entreprise SEE YOU SUN, titulaire du marché n° 2021.005 « Réalisation de 3 ombrières photovoltaïques » avec l'entreprise TRIANGLE HORIZON d'un montant de 35 000.00 € HT.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- ↳ M. le Préfet de l'Aude,
- ↳ M. le Percepteur.

Fait à VILLEMUSTAUSOU, le 08 août 2022



Le Maire,

Bruno Giacomel
Bruno GIACOMEL

Accusé de réception en préfecture
011-211104294-20220808-2022-078-AI
Date de télétransmission : 09/08/2022
Date de réception préfecture : 09/08/2022

DECISION N° 2022.079

Objet : 1.1 Marchés Publics
Marché 2021.005
Réalisation de 3 Ombrières photovoltaïques

Le Maire de VILLEMUSTAUSOU,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2121-30 et les articles L 2122-22 4° et L2122-23,

Vu la délibération n° 2020-027 du Conseil Municipal en date du 23 Mai 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire,

DECIDE

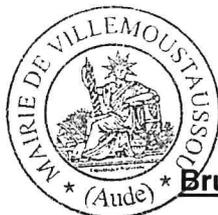
De signer une déclaration de sous traitance de l'entreprise SEE YOU SUN, titulaire du marché n° 2021.005 « Réalisation de 3 ombrières photovoltaïques » avec l'entreprise VISEVOT ENR&CO d'un montant de 5 000.00 € HT, sous traitant de la SARL TRIANGLE HORIZON.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- ✉ M. le Préfet de l'Aude,
- ✉ M. le Percepteur.

Fait à VILLEMUSTAUSOU, le 08 août 2022



Le Maire,

Bruno Giacometti
Bruno GIACOMEL

Accusé de réception en préfecture
011-211104294-20220808-2022-079-AI
Date de télétransmission : 09/08/2022
Date de réception préfecture : 09/08/2022

DECISION N° 2022.081

**Objet : 1.1 Marchés Publics
Avenant LOT 01 – Marché 2020.007
Marché Assurances**

Le Maire de VILLEMOSTAUSSOU,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2121-30 et les articles L 2122-22 4° et L2122-23,

Vu la délibération n° 2020-027 du Conseil Municipal en date du 23 Mai 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire,

DECIDE

De signer un avenant pour le marché n° 2020.007 « Assurances » Lot 01 Responsabilité civile pour plus-value avec GROUPAMA avec majoration de 300 % de la cotisation annuelle. Pour rappel le montant du marché signé en 2020 était de 2 496.31 € TTC.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- ↳ M. le Préfet de l'Aude,
- ↳ M. le Percepteur.

Fait à VILLEMOSTAUSSOU, le 19 septembre 2022



Le Maire,

Bruno GIACOMEL

Accusé de réception en préfecture
194-20220919-2022-081-AR
Date de télétransmission : 20/09/2022
Date de réception préfecture : 20/09/2022